



Règlement du Challenge départemental Erik POISSON



[Article 1](#) – Participation réservée aux archers de la Vienne.

Le Challenge Départemental se déroulera pendant la saison de tir en salle sur les compétitions sélectives au Championnat de France organisées dans la Vienne et une finale départementale en set le 03 février 2019 à Jaunay-Marigny.

[Article 2](#) – Les Archers seront regroupés selon un classement scratch à la fin des tirs qualificatifs en 7 catégories (regroupement possible selon les nombres de participants de chaque catégorie) :

Groupe 1 - Dames Classique : cadettes à séniors 3

Groupe 2 - Hommes Classique : cadets à Séniors 3

Groupe 3 – Dames Poulies : cadettes à séniors 3

Groupe 4 - Hommes Poulies : cadets à séniors 3

Groupe 5 – Catégorie jeunes : benjamins et minimes dames et hommes toutes armes confondues.

Groupe 6 – Bare Bow : cadets à séniors 3 hommes

Groupe 7 – Bare Bow : cadets à séniors 3 dames

[Article 3](#) – Un classement sera fait à la fin de chaque tir qualificatif en mélangeant les catégories pour obtenir les 7 groupes et les résultats des Archers hors département ne seront pas pris en compte.

Un nombre de points sera attribué après chacun des tirs qualificatifs mais seuls les 3 meilleurs seront retenus à la fin de saison.

Place qualificatif	tir	Nombre de points
1 ^{er}		25
2 ^{ème}		21
3 ^{ème}		18
4 ^{ème}		15
5 ^{ème}		13
6 ^{ème}		12
7 ^{ème}		11
8 ^{ème}		10
9 ^{ème} à 16 ^{ème}		6
17 ^{ème} à 20 ^{ème}		3
21 ^{ème} à 24 ^{ème}		1

[Article 4](#) – Seul le premier tir sera pris en compte si l'archer prend plusieurs départs dans un même concours.

[Article 5](#) - Les 8 Archers ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des trois meilleurs tirs qualificatifs seront sélectionnés pour la Finale Départementale.

S'il est classé dans les 8 premiers, l'archer pourra participer à la finale Départementale même s'il n'a pas effectué les trois tirs qualificatifs.

[Article 6](#)– La finale Départementale se déroulera en 3 matchs pour chacune des 7 catégories mais suivant le nombre de participants des modifications pourront être effectuées.

Modalités des phases finales en set - Elles débuteront en quart de finales (si nombre d'archers suffisant) : 8 archers obligatoires, pas de Bye possible.

Blasons : trispots de 60 cm pour le groupe 5 , trispots de 40 cm pour les groupes 1, 2, 3, 4 et blasons de 40 cm pour les groupe 6 et 7

2 cibles à 18m : 1 archer par cible.

20 secondes par flèche en tir alterné

Un match gagné = 1^{er} à 6 points et en points cumulés de 5 volées pour les arcs à poulies

Les archers tirent avec deux jeux de trois flèches et ne se déplacent pas en cible.

En cible : un arbitre + un marqueur pour chaque archer + une personne chargée de ramener les flèches aux Archers.

[Article 7](#) – Les récompenses du classement final seront à la charge du Comité Départemental de la Vienne.

La remise des récompenses aura lieu lors de la finale du Challenge à Jaunay-Marigny.

[Article 8](#) - La commission sportive gèrera les résultats et la remise des récompenses.

[Article 9](#) – Le Comité Départemental se réserve tout droit de modification si nécessaire pendant le déroulement du Challenge.



La Commission Sportive de la Vienne